Image not found or type unknown

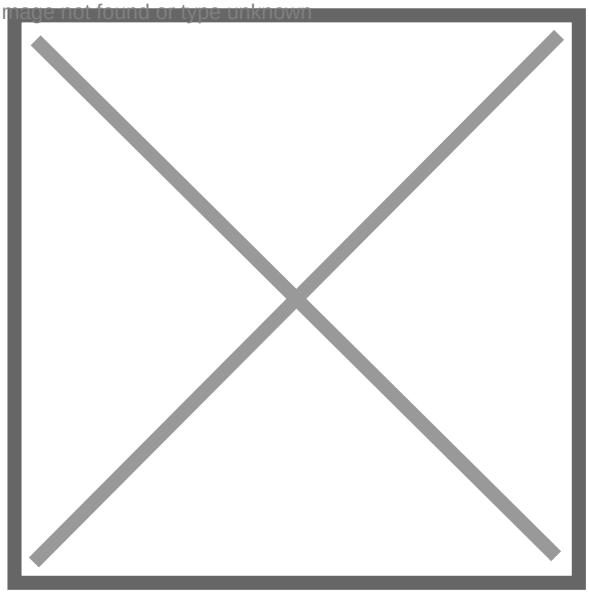

J'ai 35 ans, elle 17 et deux mois qu'est-ce que je risque.....?

Par **Bloubiboulga**, le **10/04/2016** à **10:05**

Bonjour,

Il y 3 ans de ça je suis tombé amoureux d'une jeune fille de 14 ans, j'en avais 32.....Ses parents ont portés plainte, j'ai étais jugé, condamné et ce fût une expérience plus que traumatisante. J'ai jamais fais de mal de ma vie a qui que ce soit, mon casier était vierge, je suis sympa, protecteur et pourtant....la loi est impartial

Je ne suis pas fier de cette histoire, seulement au moment des faits j'avoue je l'aimais. Sincèrement, et elle ma beaucoup apporté a un moment de ma vie ou tout n'étais que noirceur. Je n'en veux pas aux parents d'avoir réagis comme ça, tout le monde aurait fait pareil.

3 ans se sont écoulés depuis cette histoire, j'avoue dans ma tête je gardais en mémoire le jour ou je pourrais la revoir et je pourrais lui demander pardon pour ce qu'elle a traversé elle aussi. J'avais des échos des professionnelles qui m'ont suivis pendant les 2 ans de suivis socio-judiciaire.

Et j'avoue je l'aimais toujours.

Il y a deux mois environ, elle a repris contact. Elle a donc 17 ans et un peu plus de deux mois. On a décidé de se revoir pour discuter de tout ça, elle pensait que je lui en voulais, que je la détestais alors que pas du tout, jamais ça na étais le cas.

Et finalement on s'est revus régulièrement, sans que ses parents sachent, on est toujours

amoureux l'un de l'autre.

On a discuté et on a pour objectif d'officialiser notre relation a ses 18 ans. Car j'ai toujours étais sincère envers elle, avant comme aujourd'hui.

Seulement depuis 2 jours elle donne plus de nouvelles et je penses que sa mère est au courant, qu'elle lui a pris tout moyen de communication et j'ai peur qu'elle porte plainte a nouveau et que je retombe dans une spirale de destruction qui la première fois m'a fait presque tenté de me suicider.

J'avoue on a eu une relation sexuel consentis et on se voyait en dehors des heures de cours,ou pour un petit bisous rapide avant qu'elle ne rentre chez elle. Elle n'a jamais découché car je lui ai expliqué les risques que je pouvais encourir lié a la soustraction de l'autorité parentale.

Je L'incite a sortir, voit ses amis, a se focaliser sur ses études pour qu'elle avance dans sa vie. Et d'éviter les situations de danger, comme il y a quelques jours ou elle s'est mise en difficulté avec une amie a elle...

Bref, Qu'est-ce que je risque?

Merci

Par **morobar**, le **10/04/2016** à **10:24**

Bonjour,
Aujourd'hui vous ne risquez rien.
Tant que vous ne tentez pas de la soustraire à l'autorité parentale, par exemple en vivant ensemble sous le même toit.

Par **Bloubiboulga**, le **10/04/2016** à **11:06**

Soustraction il n'y aura pas.

J'ai pas envie d'avoir plus de problème, pas envie de lui en créer d'avantage et encore moins de la mettre en défaut vis a vis de sa famille, même si c'est très loin d'être rose chez elle.

Pour moi, la famille est une partie importante de la vie et si notre relation perdure et qu'on a des enfants un jour, j'ai pas envie de les priver de leur grands parents, parce qu'on s'est pris en grippe.

Merci en tout cas de me rassurer car j'ai le cerveau sans dessus dessous, je cherche la moindre information pouvant me servir a comprendre ce qu'il peut m'arriver.

Je reste ouvert a toute discussion.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés